

2MB aménagement et peintures
SASU au capital de 10 000€
Siège social : 3 rue du général Frébault 58270 Limon
RCS : Nevers B 952 022 754

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 11/08/2024

Le 11/08/2024, à 8h00, Schweizer Christophe, président et associé unique de la société 2MB aménagement et peintures demeurant au 1 rue de la paponnerie 58470 Magny-Cours, suivantes :

- Dissolution anticipée et mise en liquidation amiable
- Nomination du liquidateur
- Pouvoir en vue d'accomplir les formalités

PREMIERE DECISION – DISSOLUTION ANTICIPEE ET LIQUIDATION AMIABLE

Schweizer Christophe, associé unique, décide la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable à compter de 31/08/2024.

La personnalité morale de la société subsistera pour les besoins de la liquidation et jusqu'à la clôture de celle-ci.

Pendant toute la période de liquidation, la dénomination sociale sera suivie de la mention » société en liquidation « . Cette mention, ainsi que le nom du liquidateur, figureront sur tous les documents et actes destinés au tiers.

Le siège social de la liquidation est établi à 1 rue de la Paponnerie 58470 Magny-Cours.

DEUXIEME DECISION – NOMINATION DU LIQUIDATEUR AMIABLE

L'associé unique demeurant 1 rue de la paponnerie, 58470 Magny-Cours décide d'exercer les fonctions de Liquidateur pendant toute la période de liquidation.

Le liquidateur amiable représentera la société et disposera des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation (c'est-à-dire réaliser l'actif, payer le passif et répartir le solde entre les associés) et parvenir à la clôture de celle-ci. Il est ainsi mis fin aux fonctions du Président] à compter du 31/08/2024.

Dans les trois mois de la clôture de chaque exercice, le liquidateur devra établir les comptes annuels ainsi qu'un rapport écrit rendant compte des opérations de liquidation au cours de l'exercice écoulé. De plus, dans les six mois de la clôture de chaque exercice, l'associé unique devra statuer sur les comptes annuels.

TROISIEME DECISION – POUVOIR EN VUE D'ACCOMPLIR LES FORMALITES

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et consigné dans le registre spécial prévu par la Loi.

Christophe Schweizer

